



---

**Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023**

---

**Président du Conseil :** Manuel Stern      **Début de la séance :** 20h15

---

**Ordre du jour**

1. Appel
  2. Approbation de l'ordre du jour
  3. Assermentations
  4. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023
  5. Communications du Bureau du Conseil
  6. Communications de la Municipalité
  7. Préavis no 031/2021-2026 – Budget 2024
  8. Préavis no 032/2016-2021 – concernant une demande de crédit de CHF 56'000.00 TTC en vue d'acquérir un transporteur électrique de marque ISEKI pour le Service des Extérieurs
  9. Elections / nominations dans les commissions
  10. Postulat Jardins naturels de Mme S. Frei et N. Lockhart
  11. Rapports des membres et délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED; ORPC et Région de Nyon)
  12. Propositions individuelles et divers.
- 

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux élus et aux personnes présentes.

**1. Appel**

Présents: 44

Excusés: 5

Absent: 1

Majorité: 23

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé.

**3. Assermentations**

Le bureau du Conseil a reçu les démissions suivantes:

- MM. M. Barbé et I. Figueredo, ECDF. MM. Ari-Pekka Hameri et Silvio Müller, viennent-ensuite ECDF, entrent alors au Conseil et sont assermentés ce soir.
- M. Allenbach, AdF, démission effective au 31.12.2023. Il sera alors remplacé l'année prochaine.

Le bureau du Conseil a également été informé de la démission du groupe ECDF de M. A. Süess. Il est alors réputé démissionnaire des commissions des routes et des travaux. Pour rappel, le bureau du Conseil est habilité à nommer les membres des commissions thématiques ou ad'hoc. Les commissions de gestion, des finances, ainsi que les commissions intercommunales sont quant à elles des commissions élues.

#### **4. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023**

En préambule, M. le Président indique que les points nos 8 et 9 du procès-verbal, points délicats concernant le personnel communal, ont été retranscrits mot à mot avec l'aide de l'enregistrement de la séance. Il ouvre ensuite la discussion.

M. Ph. Schirato : point no 8, haut de la page 6, quant à sa signature de l'interpellation. Il rectifie son propos et indique que sa signature n'engage que lui et non pas le comité de l'AdF. Elle représente aussi les signataires de l'interpellation. Il souligne également que l'Alliance de Founex est une liste non partisane qui ne donne pas d'indication pour les votes à ses membres.

M. Ph. Magnenat : point no 8, milieu de page 6, "Mme le Syndic a été personnellement interpellée ... *et a pris le temps de les contacter pour en parler avec eux sans entrer dans les détails*". Personne n'a été contacté par Mme le Syndic quant à l'interpellation, ni avant, ni après. Il s'agit peut-être d'un lapsus ?

Mme le Syndic L. Kunz-Harris : faisait référence à des contacts qui ont eu lieu au printemps, avant l'interpellation.

La parole n'est plus demandée, M. le Président passe au vote en rappelant que les Conseillers qui n'étaient pas présents à la séance sont priés de s'abstenir. Le procès-verbal est approuvé à la majorité avec 7 abstentions, sans avis contraire.

#### **5. Communications du Bureau du Conseil**

##### **M. M. Stern, Président**

Rappelle que la séance du Conseil initialement prévue le 4 mars est reportée au 11 mars prochain.

Indique que la présentation des préavis du 29 janvier avancée au 22 janvier 2024.

Remercie les présidents des commissions d'avoir tenu les décomptes pour permettre le calcul des indemnités 2023 qui seront prochainement versées.

Remercie les scrutateurs du Conseil et les scrutateurs externes pour leur participation au dépouillement des dernières élections fédérales. Le bureau électoral cantonal a adressé aux Présidents des Conseils un message de remerciement chaleureux pour le bon déroulement de ces élections.

Indique que les commissionnaires doivent signer personnellement les rapports des commissions et ne peuvent pas déléguer cette signature par procuration.

A reçu le message informel de l'arrivée d'un nouveau groupe politique au sein du Conseil, dont il ne connaît ni le nom ni la composition. Une fois la démarche formelle quant à l'annonce de ce nouveau groupe terminée, les commissions devront être réorganisées pour la première séance du Conseil en 2024.

#### **6. Communications de la Municipalité**

##### **Mme L. Kunz-Harris, Syndique**

##### **Personnel Communal & Administration communale**

La Municipalité a dû prendre la décision de libérer M. Ch. Hermanjat de son poste de Chef de service des bâtiments de la commune le 13 novembre dernier avec effet immédiat.

Récemment, la Municipalité a tenu tous les entretiens annuels de chaque collaborateur des différents services.

Elle souhaite remercier chaleureusement et sincèrement le personnel communal pour leur engagement et leur travail qui ont permis de maintenir la bonne marche de la commune ainsi que le service à la population pendant cette année de changements et de transition.

Les collaborateurs ont dû faire face à une situation inédite avec une longue période sans secrétaire municipal qui a demandé à tous de prendre des tâches complémentaires.

La Municipalité est heureuse d'annoncer qu'elle a terminé son processus de recrutement pour le poste de secrétaire municipal. M. Brunner prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars 2024. Il réside dans la région et travaille aujourd'hui dans une commune genevoise. La Municipalité se réjouit de l'accueillir.

### **Hôtel**

Le nouvel établissement du nom de Yotel sis à Balessert a ouvert partiellement. L'hôtel a obtenu les autorisations pour une ouverture partielle, sans restauration en dehors du service petit-déjeuner pour les clients séjournant à l'hôtel. En effet, le restaurant n'est pour le moment pas terminé, étant dépendant de la finition des travaux et des délais de livraison pour les équipements de cuisines professionnelles. L'ouverture complète du complexe est prévue pour le printemps 2024.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris termine en remerciant les conseillers pour leur collaboration en 2023 et se réjouit de les retrouver en 2024.

## **M. H. Mange, Municipal**

### **Port de Founex - Chantier**

L'étude d'ingénieurs civils visant à terminer le chantier sur la parcelle rachetée au canton en bordure de RC1 (partie de parcelle DP 1022) débute ce mois-ci et le rapport est attendu pour fin janvier au plus tard. A son terme un préavis sera rédigé pour venir vers le conseil afin d'obtenir un crédit de construction pour terminer les travaux sur le chantier de la route cantonale 1 qui ont empiété sur cette parcelle rachetée au canton. Pour mémoire, il s'agit de terminer le mur de soutènement de la route cantonale, de la rampe d'accès voiture au port, de rétablir la limite avec la parcelle 126 adjacente du côté de Genève et endommagée par les travaux, de déplacer la station de télécommunication Swisscom, de finaliser l'alimentation électrique qui est temporaire depuis des années, et de finaliser les raccordements aux eaux usées, qui était retardé par le changement tardif des anciens systèmes Vacuflow, amenés à disparaître, dont certains propriétaires ont mis du temps pour changer leur raccordement. Il y aura aussi lieu de viabiliser la plateforme actuelle en tout-venant, sous les containers.

### **Société Coopérative du port de Founex (SCPF)**

La Municipalité a poursuivi les discussions avec le conseil d'administration de la Société Coopérative et le 11 septembre dernier elle a fait des propositions concrètes à la coopérative qui a répondu favorablement à l'étude approfondie d'une des pistes proposées. La Municipalité va donc poursuivre la gestion de ce dossier avec le conseil d'administration de la Société coopérative. Le Conseil sera informé lorsqu'il y aura des informations pertinentes et partageables. La primeur des informations sera réservée à la Coopérative et dans le respect de la confidentialité de ces affaires.

## **Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale**

### **Cité de l'énergie**

L'association Cité de l'énergie a décerné à Founex pour la première fois le label Cité de l'énergie qui distingue la commune pour sa politique énergétique exemplaire et mesurable.

Ce label est décerné aux villes, communes et régions qui s'engagent de manière continue pour une utilisation efficace de l'énergie, la protection du climat, une mobilité respectueuse de l'environnement et les énergies renouvelables.

La commune est fière de pouvoir faire partie des 460 Cités de l'énergie de Suisse. Le succès de la certification a été précédé de nombreuses années de travail avant de pouvoir remplir les critères d'attribution. Cela a été possible grâce au soutien actif de tous les collaborateurs et des conseillers qui ont à plusieurs reprises accepté des préavis nécessaires pour la réalisation de grands projets. Sans oublier les efforts des habitants qui ont contribué à l'obtention du label en isolant mieux leur maison, en changeant leur chauffage à mazout pour une énergie renouvelable ou en rajoutant des panneaux photovoltaïques ou solaires sur leurs toits.

Une partie de l'assemblée applaudit les démarches.

Ce label est important pour la commune, il récompense la planification durable et à long terme, il contribue à renforcer l'attractivité et la qualité de vie de notre commune et contribue directement à une utilisation plus respectueuse des ressources naturelles.

Cette première certification n'est donc qu'un début et signifie un engagement de la commune pour aller plus loin. Le prochain audit aura lieu dans 4 ans en 2027.

### **Arbres à l'Avenue de Bossey**

La commune est à nouveau contrainte de couper des arbres à l'avenue de Bossey pour des raisons de sécurité pour les promeneurs. Il s'agit majoritairement de vieux arbres qui ont souffert de la sécheresse, certains sont morts et partiellement tombés. A la suite de la visite sur site du garde forestier, ce dernier a délivré un permis de coupe pour enlever 18 petits arbres. Des replantations seront prochainement étudiées afin de prévoir un renouvellement des arbres de cette allée.

### **Arbres à la future zone artisanale La Marjolaine**

De plus, la commune va procéder à l'abattage de 14 arbres au chemin de la Marjolaine, le permis est en force depuis novembre 2017 pour cette future zone artisanale. Ces arbres à abattre sont en partie malades ou morts, atteints de nêfle, et parmi eux il y a des robinias qui sont indésirables, car envahissantes. Cette espèce figure d'ailleurs sur la liste noire du Canton et est à proscrire.

Les souches seront broyées sur place, une solution intéressante car elle évitera des coûts dus à des terrassements le jour où ils seront nécessaires pour la mise en place de la zone artisanale. Il sera prévu des zones de verdure de qualité telle que des haies vives et des arbres majeurs qui feront état de compensation pour l'abattage.

### **Forêt de Gachet, zone alluviale d'importance régionale – sentier didactique**

La Municipalité a accepté de faire élaborer par un bureau d'étude spécialisé un projet de sentier didactique avec des panneaux à la forêt Gachet. L'étude définira également des mesures d'aménagement de lisière étagée et un dossier de demande d'autorisation sera déposée auprès de la DGE-BIODIV.

### **Stratégie communale pour préserver les populations d'hirondelles, de martinets noirs et chiroptères**

Toujours dans le cadre des mesures favorisant la biodiversité sur le territoire, la Municipalité a décidé de faire élaborer une stratégie communale pour la préservation des populations d'hirondelles de fenêtre et hirondelles rustiques, de martinets noirs et de chauve-souris sur la commune selon les étapes et actions définies par le Canton.

### **Commission consultative de la Municipalité pour le développement durable**

La Municipalité ne voit actuellement pas l'intérêt de mettre en place cette commission. En effet, la formule choisie avec des conseillers et des membres ou sympathisants des différents groupes ne semblent pas être la bonne, vu les difficultés à trouver des personnes intéressées et motivées dans les groupes et à l'extérieur. Les conditions préalables et requises pour des discussions sereines, constrictives et fructueuses ne semblent pas être remplies pour l'instant.

## **Mme E. Moser-Lehr, Municipale**

### **Routes - mobilité**

Intervention afin de réparer les bords de route et nids de poule en formation aux ch. des Cuttemers et Pacoty.

Aménagements routiers en mobilité douce à Balessert et Grande Coudre, préavis 23/23, les travaux vont démarrer en mai 2024.

Extension de deux zones 30: rte de Céligny jusqu'au Chavanus et ch. des Côtes/ Ferme /Grande Coudre/Balessert.

Création d'une troisième zone 30 au ch. du Lac/Petit Truet.

### **Déchèterie**

L'Ecurie des Vues peut reprendre son hippomobile sur l'entier de la commune, ce qui permet de ramasser les encombrants de façon écologique tout en ayant un aspect social

puisque ce sont toujours des jeunes issus de l'association Pro-Jet qui assurent les tournées sur notre commune.

Les textiles récoltés à la déchetterie sont triés puis donnés ou revendus par la société Texaid. La rétrocession à la tonne qui était autrefois distribuée à des œuvres caritatives choisies par Texaid, sera désormais remise dans les comptes de la déchetterie afin de sélectionner nous-même des œuvres caritatives locales. Ce choix s'est porté cette année sur l'association Pro-jet qui était en grande difficulté.

Des panneaux explicatifs et didactiques sur le cycle des déchets vont être installés très prochainement à la déchetterie.

### **Seniors**

Jeudi dernier, s'est déroulé dans une ambiance festive et chaleureuse le repas de Noël des seniors. Ils ont pu assister aux fascinants tours d'un magicien ainsi qu'à un tour de chant des enfants de l'école.

Mme Moser adresse un immense merci aux collaborateurs de la conciergerie qui ont magnifiquement décoré cette salle et pour leur engagement tout au long de cette journée. Elle remercie également Celia, Sophie et ses collègues municipaux qui ont plus que mis la main à la pâte.

Il s'agirait même d'un des meilleurs millésimes de cet événement traditionnel, paraît-il.

Applaudissement de l'assemblée.

## **7. Préavis no 031/2021-2026 – Budget 2024**

M. L. Kilchherr, Municipal en charge, soumet un amendement au budget afin de modifier une erreur de saisie dans un compte de revenu "Vente cartes journalières CFF" avec un montant négatif, ce qui augmente les revenus d'un montant de CHF 115'500.00.

M. le Président M. Stern lit les nouvelles conclusions du préavis modifiées comme suit:

Le Conseil communal de Founex décide d'adopter le budget ordinaire de la commune pour l'année 2024, dont les totaux se présentent comme suit: charges CHF 34'172'421.00, revenus CHF 30'619'119.00, excédent de charges CHF 3'553'302.00.

M. Ph. Farine : le rapport de la commission des finances doit-il être aussi amendé ? Non, répond M. L. Kilchherr, Municipal.

M. le Président du Conseil passe au vote de l'amendement. Celui-ci est accepté à la majorité avec 1 abstention, sans avis contraire.

M. L. Kilchherr présente le préavis municipal amendé à l'aide d'une présentation projetée et lit les conclusions amendées.

M. Ph. Farine lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion

Mme S. Frei : se réfère au plan des investissements et est choquée par l'augmentation des investissements. De plus, il est prévu entre 2024 et 2025 une augmentation de CHF 2.8 mio dont CHF 1.5 mio est consacré à une couverture des terrains de tennis. Pourquoi cet investissement est-il uniquement à la charge de la commune et non pas à la charge club de tennis?

M. L. Kilchherr, Municipal : ce projet est réalisé en partenariat avec le tennis club. Pour éviter que cette ressource aux mains de la commune soit donnée à une société tierce et qu'elle devienne propriétaire des lieux, la commune finance majoritairement l'investissement qui sera rentabilisé par un loyer demandé au club pour couvrir les coûts d'amortissement sur une période à définir de 20 ou 30 ans et pour atteindre une opération neutre pour les finances de la commune.

M. Th. Morisod : se réfère au préavis 88/20 rénovation des toits de l'école, panneaux photovoltaïques, réfection façade sud: rien n'a été dépensé en 2023, mais des dépenses sont prévues en 2024, pourquoi?

M. H. Mange, Municipal : il reste la réfection de la façade côté Genève et la décision doit être prise encore en termes techniques et en choix de matériaux.

Mme L. Farine : se réfère au plan des investissements : modification parking au Centre sportif : de quoi s'agit-il ?

Mme E. Moser-Lehr, Municipale : une modification du parking est à l'étude afin de sécuriser les lieux et éviter le passage piéton entre le parking et le centre sportif. Il s'agit de déplacer le tracé de la route, ce qui implique une modification des utilisations des surfaces agricoles.

M. B. Cintas : se réfère au plan des investissements : construction bâtiment du port, CHF 400'000.00 : qu'est-il prévu ?

M. H. Mange, Municipal : cette somme est approximative, une étude doit être menée, rien de concret pour le moment.

M. B. Cintas : PPA La Marjolaine et renaturation des chenaux de Bossey : un dernier montant est attribué à 2024 , êtes-vous optimistes pour boucler les préavis l'année prochaine ?

M. L. Kunz-Harris, Syndic : oui, nous sommes optimistes, M. Y. Le Mercier, Chef de service, a eu divers échanges avec le canton afin d'être aidé et subventionné par celui-ci pour la partie renaturation, ce qui a nécessité un nouveau processus.

Mme F. Wagnier : souhaite avoir en accompagnement des prochains budgets une présentation succincte par dicastère des priorités et des axes stratégiques pour les investissements futurs.

M. L. Kilchherr, Municipal : le budget concerne le roulement de la commune et les activités courantes, il n'y a pas d'axes stratégiques à présenter. Toutefois, on pourrait détailler quelques points en accompagnement du prochain budget. Pour les investissements concrets, les préavis sont présentés au Conseil.

M. Ph. Farine : attire l'attention sur le plan des investissements : pour 2022 et 2023, la Municipalité s'est serrée la ceinture. En revanche en 2024 il est prévu CHF 11 mios d'investissements et CHF 3.4 mios sont déjà votés. Il rappelle que solde est de la responsabilité du Conseil, des préavis seront présentés.

Ensuite, il demande si la commune a les ressources humaines nécessaires pour réaliser ces projets ?

Mme L. Kunz-Harris : oui, nous avons les ressources. Le poste de Chef de service des bâtiments est en phase de recrutement, le poste de secrétaire municipal est comblé et si nécessaire un plein temps est prévu à l'administration communale. De plus, selon les projets/dossiers la commune est soutenue par le canton ou par des sociétés partenaires, ainsi que par des mandataires externes pour les aspects plus techniques.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président M. Stern passe au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention et 1 avis contraire.

## **8. Préavis no 032/2016-2021 – concernant une demande de crédit de CHF 56'000.00 TTC en vue d'acquérir un transporteur électrique de marque ISEKI pour le Service des Extérieurs**

Mme Ch. von Wattenwyl présente le préavis municipal et lit les conclusions.

M. R. Schmoll lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

Mme L. Farine : le partage du véhicule avec d'autres communes a-t-il été envisagé, au vu du nombre d'heure d'utilisation projeté.

Mme E. Moser-Lehr : pas pour cet engin qui est utilisé quotidiennement par le service des extérieurs. Pour d'autres véhicules, cette solution de partage est envisagée. La balayeuse intercommunale fonctionne déjà comme ça.

Mme L. Farine : le véhicule John Deere mentionné dans la reprise des véhicules utilisé pour le déblaiement de la neige sera-t-il remplacé ?

Mme E. Moser-Lehr, Municipale : non, nous avons tout ce qu'il faut pour assurer le déneigement.

La parole n'est plus demandée et M. le Président M. Stern passe au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention, sans avis contraire.

## 9. Elections / nominations dans les Commissions

A la suite de diverses démissions du Conseil, les sièges vacants dans les commissions sont repourvus comme suit:

Election à la commission de Gestion: MM. S. Müller et S. Camillo.

Election à la commission intercommunale des SITSE: M. S. Müller et Mme C. Muller.

Election à la commission intercommunale de l'APEJ: M. N. Debluë et Mme L. Axam.

Commissions de recours: nomination de MM. L. Debluë et M. Divia.

Commissions de la mobilité: M. S. Müller.

## 10. Postulat Jardins naturels de Mme S. Frei et M. N. Lockhart

Mme S. Frei présente le postulat. En préambule, elle salue le travail pour la biodiversité de Mme la Municipale Ch. von Wattenwyl.

Puis, elle illustre ce postulat avec des exemples concrets mis en place ailleurs, par exemple à Neuchâtel où des réseaux de jardins privés ont été mis en place et créent ainsi des corridors à papillons. Elle indique également qu'il existe déjà une charte des jardins naturels, ainsi qu'une fiche de promotion au niveau du canton, rien besoin de créer nous-même. Notre commune pourrait mettre sur pied des journées de sensibilisation et distribuer par exemple des plantes indigènes. A l'avenir, nous pourrions envisager une journée portes-ouvertes des jardins naturels.

M. le Président M. Stern passe à la partie formelle du postulat; cette proposition est-elle recevable ? oui. L'objet est-il pris en considération par le Conseil communal ? oui à la majorité avec 5 abstentions et aucun refus. Le postulat est alors remis à la Municipalité pour analyse.

## 11. Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux

**SITSE** : M. B. Cintas : lors du dernier Conseil, M. Allenbach avait déjà présenté les préavis de la récente séance des SITSE. Il s'agissait principalement de préavis d'entretien de canalisation.

**APEJ** : M. Th. Morisod : séance le 21 novembre dernier pour traiter du budget 2024, de l'extension de l'école de Mies et d'un postulat.

## 12. Propositions individuelles et divers

Mme A Cacioppo : est la porte-parole ce soir du nouveau groupe au sein du Conseil. Nous allons envoyer au Président notre nom, ainsi la liste de nos membres pour pouvoir exister au sein du Conseil et réintégrer les commissions avec envie, force et énergie. Le groupe souhaite réunir les présidents des groupes afin de répartir les sièges dans les commissions, de manière cordiale et de travailler et d'avancer ensemble.

M : Ph. Magnenat : depuis le mois de juin il s'inquiète de certains dysfonctionnements au sein de l'administration communale. A cette période, il a pris contact avec Mme le Syndic, celle-ci n'est pas entrée en matière. Il y avait à ce moment-là, deux personnes absentes pour cause de burnout à l'administration. Certains habitants de la commune s'inquiètent également de cette situation et il a récolté une quinzaine de signatures pour une interpellation afin de faire la lumière sur le fonctionnement de la commune.

A la suite du dépôt de cette interpellation lors de la séance du 30 octobre dernier, les conseillers n'ont pas eu de réponse le soir même. Mme le Syndic a demandé de poser des questions plus concrètes et plus précises.

Entre temps, il y a eu un incident extrêmement désagréable à déplorer.

Des questions ont été remises en amont à Mme le Syndic pour la séance de ce soir et elles demandent des réponses précises.

M. le Président M. Stern informe l'assemblée qu'il a demandé à Mme le Syndic de ne pas y répondre lors des communications de la Municipalité concernant le personnel communal, mais d'intervenir ici afin de répondre question par question. Celles-ci sont affichées. Puis, il lit la première question.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris indique qu'elle va faire un condensé de réponse et demande que toutes les questions soient lues en une fois.

M. le Président demande à M. Ph. Magnenat si cela lui convient. Oui, répond M. Magnenat.

Questions de M. Magnenat :

- 1) Le marasme général actuel au sein de l'administration peut-il s'expliquer par un comportement inapproprié de la part d'un ou de plusieurs Municipaux ?
  - 1a) Une surcharge de travail ou un leadership défaillant ou de tout cela à la fois pourraient-ils également en être la cause ?
- 2) Les relations inamicales entre plusieurs Municipaux sont connues de tous puisque certains s'en sont ouverts publiquement. Ces antagonismes n'expliquent-ils pas en partie l'ambiance de travail dégradée dans les bureaux de l'administration ?
- 3) Le fait que nous soyons élus par les citoyens fait de nous tous des personnages publics. Il est inadmissible que des comportements qui devraient rester strictement privés soient exposés, volontairement ou non en public et fassent l'objet de remarques de la part de citoyens. En tiendra-t-on compte à l'avenir ?
- 4) Après le licenciement abrupt de M- Hermanjat, la Municipalité a-t-elle pris conscience de son impact moral auprès des collaborateurs ? Qui sera le(a) prochain(e) ?
  - 4a) a-t-elle également évalué de l'énorme surcroît de travail, du temps et de l'argent perdus en recherche, formation d'un nouveau collaborateur ?
  - 4b) M. Hermanjat jouit auprès de tous d'une réputation de compétence et de droiture sans faille. Comment justifier cette absence de tentative de dialogue avant de le licencier? Une « chasse aux sorcières » ne serait-elle pas une explication plausible ?
- 5) Vous engagez-vous à rendre à notre Commune à la fin de la législature une Administration Communale dans l'état où elle vous a été confiée ?

Question de M. B. Cintas : se demande s'il n'y a pas un problème de gouvernance, vu l'épisode de se séparer abruptement d'un Chef de service. Ses questions sont formulées d'une manière différente de celles de M. Magnenat, mais sont identiques dans le fond.

Mme le Syndic, L. Kunz-Harris : remercie d'avoir accepté une réponse commune que voici :

Les questions de MM. Cintas et Magnenat ont été partagées avec la préfecture qui confirme que certaines de ces affirmations n'amènent à aucune réponse, étant subjectives. Néanmoins, La Municipalité souhaite vous informer que :

- Aucun départ au sein du personnel n'est prévu, n'a été discuté ou n'a été annoncé.
- Pour le départ de M. Hermanjat, la convention de médiation n'a pas de lien avec son licenciement.
- La Municipalité poursuit sa gestion de la commune dans l'intérêt des habitants et dans le respect de la personnalité des employés.
- Il n'y a pas de marasme, ni de chasse aux sorcières. Des mesures ont été prises et continuent à être prises pour assurer un climat de travail sain et respectueux de la personnalité de chacun et chacune.
- La Municipalité se réjouit de démarrer la nouvelle année avec tous les collaborateurs et collaboratrices ainsi que le nouveau Secrétaire municipal.

Mme le Syndic indique que la Municipalité n'a pas d'autres informations à partager outre les points susmentionnés, même si elle n'avait pas d'obligation de répondre. Elle assure qu'elle met en œuvre ce qu'elle peut pour assurer la continuité du service communal, pour les collaborateurs et pour les citoyens.

M. le Président M. Stern remercie pour la réponse aux questions. Il imagine que pour l'interpellation proprement dite, il y aura d'autres réponses ou interventions ultérieurement.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris : la Municipalité a entendu l'interpellation, a demandé des questions factuelles, choses faites, et la réponse a été donnée ce soir dans la mesure du possible. De la part de la Municipalité, le sujet est clos, sauf si elle commet une erreur dans le protocole, ce qu'elle ne croit pas.

M. Th. Morisod : lors d'une interpellation, la Municipalité se doit de répondre, soit directement le soir du Conseil, soit lors de la séance suivante.

M. Th. Morisod : concernant le projet fédéral d'élargir l'autoroute sur le tronçon qui touche Founex, il souhaite connaître la position de la Municipalité à ce sujet.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris : Concernant la 3<sup>ème</sup> voie en elle-même, la Municipalité se remet à l'étude de l'OFROU. Toutefois, la Municipalité a fait part de son inquiétude concernant l'augmentation du trafic au niveau du pont de l'autoroute. La Municipalité essaie déjà de répondre aux problèmes actuels quant à la fluidité du trafic dans cette zone et quant à l'accès à la caserne des pompiers et services d'urgence. Des préavis dans ce sens ont été acceptés.

Mme E. Moser-Lehr, Municipale : Lors de la consultation, la Municipalité a mis l'accent sur la mise en place et l'activation de l'entrée/sortie autoroutière au niveau du Vengeron, entre Genève et Coppet. Cela permettrait de désengorger la sortie d'autoroute « Coppet ».

M N. Ulmer : président de la commission de recours en matière d'impôts et taxes communales. La commission de recours en matière d'impôts a pour mission de traiter les recours formés contre certaines décisions de taxation communale (taxe déchets, chiens, séjours et autres taxes communales). La commission procède et tranche en conformité avec la loi vaudoise, notamment la loi sur les impôts communaux (LiCom) et ses décisions sont susceptibles de recours au tribunal cantonal administratif.

La commission a rendu une décision le 27 novembre dernier, sur un recours lancé par un propriétaire founachu en matière d'impôts fonciers, et lié aux pertes de valeur et interrogations résultants du Plan d'affectation communal de 2022 toujours en cours et l'éventuelle réaffectation d'une parcelle. Les détails du litige et du recourant restent confidentiels.

Lors de l'audience et dans la décision elle-même la commission a sommé la commune à se porter fort pour aider les habitants de la commune concernés, notamment en exerçant un droit de notification selon la LEFI et en octroyant un soutien aux propriétaires qui poursuivent une compensation suite à une réaffectation. Le PV de l'audience reflète que la Municipalité s'est engagée à aider les habitants de la commune qui sont lésés par les réaffectations résultant du PACom proposé. La commission salue la Municipalité pour son engagement.

Deux membres de la commission ont démissionné durant cette procédure et la commission a finalement rendu la décision avec trois membres; toutefois il est important de mettre en exergue que M. N. Lockhart, président démissionnaire, a été central au travail de la commission et à la décision rendue.

M. S. Moser : reste bouche bée par ce qu'il a entendu tout à l'heure concernant le personnel communal. Il a déjà été choqué lors de la dernière séance des propos tenus par M. Ph. Magnenat qui essaie de prétendre que la Municipalité manquait d'humanité envers les employés de l'administration. Ce soir on a atteint un autre niveau, avec des propos qu'il trouve assez scandaleux, qui laisse entendre des choses qu'il trouve insidieuses et choquantes, qui posent comme acquis le fait qu'il y ait des comportements inappropriés, un leadership défaillant, des relations inamicales, des comportements privés rendus publics, que soi-disant que l'état de l'administration avait tous les feux au vert, que M. Hermanjat était un exemple de droiture et de compétence.

Il voulait juste intervenir pour dire qu'il avait pleine confiance en la Municipalité actuelle, qu'il était persuadé qu'elle ne manquait absolument pas d'humanité et de respect envers l'administration et qu'il est parfaitement confiant sur le fait que non seulement la Municipalité va nous rendre en fin de législature une administration qui ne sera pas celle qu'elle a reçue mais qui sera certainement nettement meilleure.

M. Ph. Magnenat : n'a rien à répondre à M. S. Moser, mais il prie l'assemblée de constater le remplissage des sièges dédiés au public justifié par cette inquiétude par des gens qui veulent savoir ce qu'il se passe dans cette commune.

M. le président arrête les joutes ici. Effectivement, on ne veut pas douter que la Municipalité mettra tout en œuvre pour mettre tout en ordre.

La parole n'est plus demandée et les points à l'ordre du jour sont épuisés.

Avant de lever la séance à 22h25, M. le Président du Conseil M. Stern transmet ses meilleurs vœux à l'assemblée pour les Fêtes de fin d'année.

Founex, le 18 décembre 2023.

Le Président

La Secrétaire

The image shows two handwritten signatures in blue ink. On the left is the signature of Manuel Stern, and on the right is the signature of Carole Jeanclaude. In the center, between the two signatures, is the official seal of the Commune of Founex. The seal is circular and contains the text 'CONSEIL COMMUNAL' at the top and 'DE FOUNEX' at the bottom, with two small stars on either side. In the center of the seal is a coat of arms featuring a shield with a cross, topped with a crown and flanked by two figures holding a banner that reads 'LIBERTÉ ET PATRIE'.

Manuel Stern

Carole Jeanclaude